



OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS DE VALENCIENNES  
METROPOLE

Siège social :

2 Place de l'Hôpital Général - Valenciennes

-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE DE DIRECTION

Séance du 03 avril 2019

Date de convocation :  
Le 20 mars 2019

Nombre :

- délégués titulaires : 18  
- de présents : 9  
- de votants : 10

- délégués suppléants : 12  
- de présents : 2  
- de votants : 2

N° d'inscription de l'acte  
soumis à l'obligation de  
transmission au Représentant  
de l'État :  
II/008/19

Secrétaire de Séance :  
M. Pierre LABONTÉ

Nos Réf : PL/IC

OBJET : Affectation des  
résultats 2018 - Budget  
annexe Commercialisation.

Ainsi fait et délibéré en  
séance les jours, mois et an  
susdits.

La Présidente,  
Élisabeth GONDY

La Présidente :

-Certifie sous sa  
responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte ;

-Informe que la présente  
délibération peut faire  
l'objet d'un recours devant le  
tribunal administratif dans un  
délai de 2 mois à compter de  
sa date de réception en Sous-  
Préfecture.

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril à dix heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui a été faite le vingt mars 2019.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (06) :  
Mme Élisabeth GONDY ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Didier JOVENIAUX ; M. Mattéo GUALANO ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Aurore COLSON ;

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées titulaires (05) : M. Vincent DOCHEZ ; Mme Monique DESSENIS ; M. Vincent HADOT ; Laurent SUIN ; M. Christophe FEHRING ;

Étaient absents, excusés (10) :  
M. Laurent DEGALLAIX ; Mme Marie-Geneviève DEGANDSART ; Mme Geneviève MANNARINO excusée ; M. Guy HUART excusé ; M. Grégory LELONG excusé ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU excusée ; M. Joël SOIGNEUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; M. Bruno FONTAINE donne pouvoir à M. Christophe FEHRING ; M. Fabien HENNION donne pouvoir à Mme Élisabeth GONDY.

\*\*\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2221-1 à L2221-10 et R2223-1 à R2221-52 ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

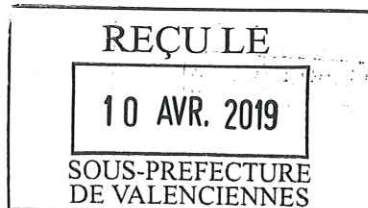
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'EPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 7 et 8 ;

Vu le Budget Annexe Commercialisation Prévisionnel 2018 voté lors du Comité de Direction le 06 Février 2018 ;

Le compte administratif 2018 de l'Office du Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole présente un résultat cumulé :

- Recettes : 101 216.61€



- Dépenses : 80 280.99€

Résultat excédentaire de clôture 2018 : 20 935.62€

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 03 avril 2019,

- D'émettre un avis favorable sur l'affectation du résultat comptable suivant :
  - Le solde de 20 935.62€ reste en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**ÉMET :**

- Un avis favorable sur l'affectation du résultat comptable suivant :
  - Le solde de 20 935.62€ reste en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Ont signé, au registre, les membres présents.

Fait à Valenciennes,  
le 03 avril 2019



La Présidente,  
Élisabeth GONDY

